

AU SUJET DU COPYRIGHT TROLLING

Olivier Rogier

www.ordisoftware.com/blog/2022/11/about-copyright-trolling

Le Copyright Trolling ou Troll du droit d'auteur relève du phishing ou hameçonnage avec des images diffusées sur Internet par exemple pour amuser les gens, en gardant les originaux pour de futures réclamations d'indemnisations de masse sur toute la planète, dont la France, en pariant avec la magie informatique sur l'ignorance, la maladresse et la négligence des gens, plus que la malveillance, y compris des tribunaux. Ce genre de chose relève plus du coup monté par abus que de l'escroquerie.

Cette méthode, très ficelée et roublarde, dont l'usage généralisé ne fait que commencer, aurait été pensée dans les années 2000 à 2010, peu avant l'engouement actuel pour les GIF animés et les Mêmes auxquels beaucoup de gens se sont habitués, alors que les photos d'animaux et de chats prenaient leur essor, avant même l'apparition des grands réseaux sociaux qui ont pour ainsi dire remplacé les forums de discussion éparpillés en offrant des interfaces logicielles plus belles, plus évoluées, plus ergonomiques, plus efficaces et plus standardisées, qui fonctionnent sur des fermes de serveurs de plus en plus puissants pour supporter le nombre de connectés et la quantité de données.

Voici une technique, juste un procédé possible et facile, une des variantes : on prend une jolie photo d'une personne connue qui n'a pas forcément besoin d'être au courant, on la poste sur un grand site Internet et nulle part ailleurs afin de prouver son existence à une date donnée mais de sorte à rendre presque impossible de la trouver sur un moteur de recherche même par une IA, le mieux étant à priori de faire ça entre pays de langues différentes. Puis quelqu'un diffuse anonymement un fac-similé par exemple un GIF animé rigolo en général de mauvaise qualité. On peut bien sûr faire ça avec n'importe quoi : une photo dans une rue, un bureau, un magasin, un paysage... et même les animaux que les gens aiment tant. Tout est utilisable, animé ou pas. Et quelques années plus tard on utilise des robots sniffeurs automatiques sur tout le Web à la recherche de victimes dont le nombre ne va faire que grandir avec les nouvelles générations dites jeunes, et ce, grâce à de puissants algorithmes de reconnaissance d'image, mais il est possible de faire ça à la main.

C'est la même technique que la spam, le phishing ou autre, dans le but d'abuser des procédures juridiques actuelles en France et dans le monde : c'est même une sorte de ransomware à la poursuite pénale pour être mis en prison et les sommes monétaires exorbitantes réclamées peuvent aller de quelques centaines à quelques milliers d'euros et même plusieurs centaines de milliers. On peut aussi faire ça de manière ciblée si on veut nuire à telle ou telle personne.

N'importe qui utilisant les réseaux sociaux ou qui possède un site web particulier ou commercial peut devenir victime car « on aime tous les images et les clichés » ; les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, les faibles comme les puissants, les ignorants comme les savants, et même les écoles ou les mairies et les retraités comme les malades, y compris les organisations de moteurs de recherche peuvent être abusées en plus de servir de fondement à la technique contre les entreprises, les institutions, les associations et les particuliers. À la condition bien sûr de mentionner un moyen de contact tel qu'un courriel, un formulaire web ou une adresse postale ; le tracking et le hacking voire le piratage pouvant être utilisés pour obtenir ce moyen.

Car même si on fait attention ce système implacable et sans discernement des cas et des personnes traque la moindre faille et la moindre erreur d'attention dans les précautions prises, et une fois la procédure dite d'indemnisation enclenchée rien ne l'arrête sinon parfois des juges sur la question de l'originalité de l'image qui est une condition aussi subjective que floue et arbitraire puisque désignant la distinction que l'humain fait entre ce qui est artistique et ce qui ne l'est pas ; mais là n'est pas du tout la question et l'objet du litige et du préjudice, réel ou inventé, qui fait la plupart du temps passer des photos de presse banales pour de l'art contrefait grâce à la magie instantanée des algorithmes dans ce qui est nommé une escroquerie par beaucoup de spécialistes.

Et dans l'éventualité d'un gain de cause au civil, rien n'empêche le procureur de prendre en charge la suite des opérations afin de criminaliser et briser les victimes.

À interdire pour éviter d'éventuelle catastrophes individuelles et collectives.

LIENS SUR L'ORIGINE DU LITIGE

- Wikipedia : Même Internet
fr.wikipedia.org/wiki/Même_Internet
- Wikipédia : Copyright troll
en.wikipedia.org/wiki/Copyright_troll

LIENS SUR LE PROCÉDÉ DU LITIGE

- Les Echos Opinion : Images et droit d'auteur, stop aux abus !
www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-images-et-droit-dauteur-stop-aux-abus-1147515
- IntoTheMinds : PicRights + AFP, une opération de copyright trolling bien rodée
www.intotheminds.com/blog/picrights-afp
- DroitFinances, comment ça marche : PicRights, énorme amende par simple mail
droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-8155656-enorme-amende-par-simple-mail-pour-diffusion-photo-prise-sur-le-net-picrights
- Legavox : Utilisation involontaire d'une photo non libre de droit sur un site Internet
www.legavox.fr/forum/nouvelles-technologies/utilisation-involontaire-photo-libre-droit_127550_1.htm
- Captured Economy : The Uneasy Case for the CASE Act
capturedeconomy.com/the-uneasy-case-for-the-case-act
- Observatoire OCM : Copyright trolling, quels sont les bons réflexes ?
www.observatoire-ocm.com/tech/copyright-trolling
- NDP Avocats : Le copyright trolling est-il une arnaque ?
www.ndp-avocats.com/blog-avocat-orleans/2022/1/3/copyright-trolling-arnaque
- Le monde du droit : Le recours abusifs pour protéger les droits d'auteur
www.lemondedudroit.fr/decryptages/77648-phenomene-copyright-trolling-agences-presse-exercent-recours-abusifs-protoger-droits-auteur.html
- Lazarègue Avocats : Litiges PicRight, un abus de droit selon le Cour de justice européenne
www.lazaregue-avocats.fr/litige-afp-picrights
- twitter.com/lemondedudroit/status/1451102374240661508
- twitter.com/AlexArchambault/status/1496790517148893184

LIENS SUR L'OBJET DU LITIGE

- Village Justice : Une photographie n'est pas une œuvre originale
www.village-justice.com/articles/non-une-photographie-est-pas-une-oeuvre-originale,38914.html
- Cleach Avocats : Protection des photographies par le droit d'auteur
cleach.com/protection-des-photographies-par-le-droit-dauteur-loriginalite-appreciee-cliche-par-cliche
- Bouchara Avocats : L'usage de photographies de tiers sans autorisation
www.cabinetbouchara.com/lusage-de-photographies-de-tiers-sans-autorisation
- Basile Ader : L'évolution de la notion d'originalité dans la jurisprudence
www.cairn.info/revue-legicom-2005-2-page-43.htm
- Colloque Observatoire de l'image 2014 : Images, l'originalité remise en question ?
www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65265-images-l-originalite-remise-en-question.pdf
- Cour de justice UE : Conclusions de l'Avocat Général Affaire C 597/19 sur le trolling de droits d'auteur
curia.europa.eu/juris/document/document_print.jsf?docid=235730
- France Culture : Fiche sur le droit d'auteur et sa contrefaçon passible de 300000€ d'amende et de 3 ans de prison
www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-superieur-de-la-propriete-litteraire-et-artistique/Files/Fiches-techniques-PLA/Fiche-internet-1-protection-par-le-droit-d-auteur3

LIENS SUR LE FLOUTAGE OU BLUR DE PHOTO

- Floutage du fond d'une photo avec GIMP
www.youtube.com/watch?v=OwYPuQcEfaM
- Floutage du fond d'une photo avec PHOTOSHOP
helpx.adobe.com/fr/photoshop/how-to/blur-background-for-focal-point.html
- Floutage express en ligne en 3 clics avec Adobe Express
www.adobe.com/fr/express/feature/image/blur-background

PHOTO DU CHAT DE LA FAMILLE ALEX 2017

Durée de la préparation et du cadrage : 10 secondes.

Durée de la prise : 5 secondes.

Durée pour appliquer en ligne un filtre gratuit de type SÉPIA : 1 minute pour faire un choix dans la liste.

Durée des retouches avec GIMP pour corriger les yeux rouges et l'éclairage avec ombrage : 2 à 3 minutes.

Total : 5 minutes maximum en comptant le transfert de fichier depuis le Lumia et l'envoi en ligne sur Gravatar.

Il y a un défaut avec un pli du couvre-lit mais je n'ai pas pris la peine de le corriger car je n'ai pas le savoir-faire mais les gens n'imaginent pas ce qu'on peut faire depuis des décennies avec les images même animées.

D'ailleurs de nos jours on peut changer, enlever ou flouter le fond des vidéos en temps réel pour 30 euros le logiciel si le mode gratuit ne suffit pas et qu'on veut plus d'options pour faire comme sur un plateau TV.

Attention toute personne utilisant cette image sur son site sera poursuivie pour 1000€ ... non je plaisante même si cette affaire n'a rien de marrant au regard des centaines de témoignages des gens que j'ai lu en deux jours et qui disent être choqués et effrayés par ce procédé de Copyright Trolling que l'Europe a de fait qualifié d'illégal si j'ai bien compris.

